

Réponse à la demande de pièces complémentaires

Occupation actuelle et la nature des sols :



Type de sol dominant : LUVISOL-REDOXISOL(70%)

Calendrier prévisionnel des travaux (début, fin et différentes phases de travaux) :

Les travaux se dérouleront sur une période allant de janvier 2027 à mars 2027. Le chantier se décompose en trois phases, terrassement, VRD, pose de la centrale photovoltaïque.

Les caractéristiques techniques du projet :

Nombre de rangées → 78

Nombre de tables → 8

Hauteur minimale → 0.52 mètre

Hauteur maximale → 0.61 mètre

Espacement entre les tables → 1 mètre

Inclinaison → 5°

Orientation → Sud / Est-Ouest

Surface projetée des panneaux → 3066 m²

L'entretien prévu sous les panneaux photovoltaïques :

L'entretien se limitera principalement à la tonte et au désherbage mécanique ou manuel selon les besoins. Aucun traitement chimique n'est prévu afin de préserver l'environnement et la perméabilité du sol.

Pistes légères ou lourdes envisagées, préciser leurs caractéristiques (longueur, largeur, surface et type de matériaux) :

Pour ce projet, il n'y a pas, à proprement parler, de piste légère ni lourde, mais uniquement des plateformes avec débord, pour des raisons pratiques liées à la maintenance et aux travaux.

Concernant les matériaux mis en place :

- Pour la plateforme : **20 cm de 0/31,5** sur un **géotextile de classe 5**.
- Pour le remblai des tranchées : **sable fin 0/4** autour des réseaux, puis recouvrement par **0/31,5** avec **finitions enrobées** sur les parties traversant les voies goudronnées.

Indiquer le poste source envisagé dans le cadre du projet et s'il permet le raccordement du projet en injection totale :

Le poste source pour le raccordement est celui de POUILLY (47.010149, 5.119633). Il permet largement le raccordement car la puissance d'injection disponible est de 5,6 MW.

Mesures d'insertion paysagères envisagées dans le cadre du projet :

Plantation de haies paysagères si besoin.

Inventaires habitats/faune/flore réalisées dans le cadre du projet :

Aucun inventaire n'a été réalisé à ce jour.

Mesures envisagées en cas de pollution, notamment en phase travaux :

Mise en place de dispositifs de rétention adaptés pour éviter toute dispersion de substances polluantes (ex. hydrocarbures des engins).

Nettoyage immédiat et sécurisation de la zone en cas de déversement.

Mesures ERC prévues dans le cadre du projet :

Aucune pour le moment.

Mesures prises pour éviter les zones humides répertoriées :

Aucune pour le moment.

La coopérative agricole est-elle classée ICPE, si oui, de quel régime relève-t-elle ?

Le silo est soumis à déclaration sous la rubrique 2160 –2-b

Le projet s'implante-t-il dans le périmètre de l'ICPE ?

OUI

Modifie-t-il l'installation ICPE ?

NON

Avez-vous vérifié la compatibilité de l'ICPE avec le projet ?

OUI

Avez-vous contacté l'UD 21 pour savoir quelles démarches à effectuer pour votre projet photovoltaïque dans le cadre de l'ICPE ?

Non, pas encore.

Avez-vous vérifier la comptabilité du projet avec les SUP ?

Oui.

Présence d'une canalisation de gaz identifié sur le plan de zonage du PLU + bande de dangers (R151-34_1)

Les servitudes non aedificandi et non sylvandi s'étendent sur une largeur de : 4 mètres (3 mètres à gauche et 1 mètre à droite, sens vers la coopérative)

Dans les bandes de dangers liées aux canalisations de transport de matières dangereuses, il pourra être fait application de l'article R.111-2 Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.

La commune est classée en aléa majeur inondation, le site du projet se situe t'il en zone inondable ?

NON